

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 21 MARS 2024

Présents : cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Corinne MONDIN**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 7 mars 2024**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°14

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS FOREZ POUR 2024

Monsieur le Président indique d'une convention d'objectifs et de moyens est en cours entre la Maison du tourisme du Livradois Forez et la Communauté de communes entre 2022 et 2024.

Afin de faire face à des difficultés financières de la MDT, un avenant à cette convention est proposé pour l'année 2024 afin d'ajuster le montant de la contribution :

Contributeurs	Contribution annuelle prévue dans la convention 2002-2024	Reversement d'une partie de la taxe de séjour	Contribution complémentaire à partir du 1er janvier 2024	TOTAL 2024
Ambert Livradois-Forez	430 297 €	32 679 €	22 740 €	485 716 €

Corinne Mondin se retire du vote.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (64 votes « pour », 3 abstentions, 0 vote « contre ») décide :

- de valider l'avenant à la convention jointe en annexe entre la Maison du Tourisme du Livradois-Forez et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ;
- d'autoriser M. le Président à signer les documents relatifs à cet avenant ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 2 avril 2024